



LES INSERTIONS
sont reçues au
Bureau du Journal
du Lot
et

se paient d'avance
Annonces... 25 c. à l'lg.
Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
MM. Laffite et Co, place de la
Bourse 8, sont seuls chargés,
à Paris de recevoir les annon-
ces pour le Journal du Lot.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS
sont des 1^{er} et 16 de chaque mois
et
se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11
fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'a-
bonnement
un bon de poste.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

A NOS LECTEURS

A partir du 1^{er} Mai, le Journal du Lot paraît régulièrement trois fois par semaine, sur double feuille.

Nous reproduirons, d'après le compte-rendu sténographique du Journal Officiel, toutes les discussions de l'Assemblée Nationale sur les questions importantes.

En outre, nous nous sommes mis en mesure de publier des Correspondances et des Dépêches télégraphiques, qui tiendront nos abonnés au courant des nouvelles les plus récentes, avant l'arrivée des autres journaux à Cahors.

Le prix du Journal du Lot n'est pas augmenté.

A. LAYTOU.

Dépêches Télégraphiques

Versailles, le 23 mai.

Les événements suivent la marche que nous avions le droit de prévoir. Il y a 90,000 hommes dans Paris. Le général de Cissey est établi de la gare de Montparnasse à l'école militaire et achève de border la rive gauche de la Seine jusqu'aux Tuileries. Les généraux Douai, Vinoy enveloppent les Tuileries, le Louvre, la place Vendôme, pour se diriger ensuite sur l'Hôtel-de-Ville.

Le général Clinchant, maître de l'Opéra, de la gare St-Lazare, de Batignolles, vient d'enlever la barricade de Clichy; il est au pied de Montmartre que le général Ladmirault vient de tourner avec deux divisions. Le général Montandon, suivant par le dehors le mouvement du général Ladmirault, a pris Neuilly, Levallois-Perret, Clichy, et attaqué Saint-Ouen. Il a pris 105 bouches à feu et une foule de prisonniers. La résistance des insurgés cède peu à peu, et tout fait espérer que, si la lutte ne finit pas aujourd'hui, elle sera terminée demain au plus tard, et pour longtemps. Le nombre des prisonniers est déjà de 5 à 6,000, et sera double d'ici à demain. Quant au nombre des morts et des blessés, il est impossible de le fixer, mais il est considérable. L'armée, au contraire, n'a fait que des pertes très-peu sensibles.

Pour copie conforme :
Le Préfet du Lot,
E. POUJNY.

Versailles, 23 mai, 4 h. du soir.

Chef du pouvoir exécutif aux préfets, sous-préfets, procureurs généraux de la République, généraux commandants les divisions et subdivisions militaires et à toutes les autorités civiles et militaires.

CIRCULAIRES

Le drapeau tricolore flotte sur la butte Montmartre et sur la gare du Nord. Ces positions décisives ont été enlevées par les corps des généraux Clinchant et Ladmirault. On a fait environ 2 à 3,000 prisonniers. Le général Douai a pris l'Eglise de la Trinité et marche sur la mairie de la rue Drouot. Les généraux de Cissey et Vinoy se portent sur l'Hôtel-de-Ville et les Tuileries.

Pour copie conforme :
Le Préfet du Lot,
E. POUJNY.

Correspondances

(Service spécial du Journal du Lot).

Versailles, 23 mai.

Nos troupes continuent leur marche progressive dans Paris. Nous y avons en ce moment près de cent mille hommes. Le maréchal Macmahon a transporté son état-major à l'École militaire.

Les bataillons de la garde nationale, amis de l'ordre, se réorganisent peu à peu et se disposent à marcher côte à côte avec les soldats. Les gardes nationaux ralliés ont au bras gauche un brassard tricolore. L'état-major de la garde nationale est installé à la Muette.

Les maires de Paris, sauf quelques-uns, tels que MM. Mottu, Bonvallet, Léo Melliet et Clémenceau, sont partis hier soir pour Paris; ils sont convoqués à la Muette aujourd'hui. M. Jules Ferry est également installé à la Muette.

Le corps du général de Cissey a occupé hier la gare Montparnasse, après un léger combat. Il descend par le quartier latin pour isoler les principales positions de la Commune.

Voici qu'elles sont nos positions dans Paris à l'heure où nous écrivons : Nos troupes occupent la place Clichy, la gare Saint-Lazare, le palais de l'Industrie, le Corps législatif, les Invalides et la gare Montparnasse.

Un vif combat d'artillerie et de mousqueterie a eu lieu ce matin, à la barrière du Maine. Nos troupes attaquent la place de la Concorde défendue par les batteries établies par les insurgés sur la terrasse des Tuileries et par plusieurs barricades. On croit que les fédérés seront bientôt forcés d'abandonner cette position. On se bat également en avant de la place Clichy. Le corps du général Ladmirault cerne la butte Montmartre; l'attaque a dû commencer ce matin. Nos troupes sont pleines d'ardeur, et tout fait espérer que la déroute complète de l'insurrection est très-prochaine.

Nos troupes ont déjà fait huit à dix mille prisonniers. Nos pertes sont légères.

Le général insurgé Dombrowski, grièvement blessé se cache dans Paris. Il a essayé de s'échapper, mais les Prussiens ont refusé de le laisser passer.

Les communications avec Paris sont entièrement interrompues de tous côtés. Les Prussiens interceptent, avec la dernière rigueur, le passage par les routes et par la Seine. Les bateaux mouches qui faisaient depuis quelque temps le service entre le Pecq et Saint-Denis, ne doivent pas dépasser Argenteuil. Hier matin, le bateau à vapeur, la *Notre-Dame*, en passant à Argenteuil, reçut l'ordre du poste prussien de s'arrêter; il ralentit sa marche, mais les Prussiens trouvant qu'il ne s'arrêterait pas assez vite, firent feu. M. Girard, ingénieur civil, inventeur du chemin de fer américain, fut frappé mortellement; un autre passager a été blessé.

Les batteries de Montmartre tirent sur le Trocadéro; leurs projectiles arrivaient hier dans la presqu'île de Gennevilliers.

Hier, vers midi, une forte explosion s'est fait entendre et on a vu une vaste colonne de fumée s'élever vers le ciel. Il paraît que c'est le dépôt de munitions que les insurgés avaient installé dans le manège de l'école de l'Etat-major qui a sauté. Une seconde explosion s'est produite vers cinq heures dans la même direction.

On voit dans Paris un certain nombre d'incendies. La Légion d'honneur, la caserne du quai d'Orsay et le ministère des finances brûlent.

Le nombre des prisonniers est considérable. Les troupes à mesure qu'elles avancent sont accompagnées par les sergents de ville, qui dirigent les arrestations. La plus grande partie des prisonniers qui arrivent à Versailles sont conduits sur le plateau de Satory.

Assi a été interrogé par M. Picard. Il a été fort hautain et a refusé de répondre aux questions qui lui étaient faites sur les explosions possibles dans l'intérieur de Paris.

L'interrogatoire de H. Rochefort a eu lieu hier. Le prisonnier a refusé de répondre sur tous les points.

Les citoyens Durasier, Malon et Okolowicz, Chabert, orateurs des réunions publiques, et le secrétaire de Raoul Rigault se trouvent parmi les prisonniers amenés à Versailles.

Dans une sortie aux environs de Saint-Ouen, nous avons pris aux insurgés environ 40 canons.

La colonne Vendôme est, paraît-il, demeurée à peu près intacte sur le pavé de la place.

Les Prussiens tiennent à ne laisser échapper aucun insurgé. Ceci est, du reste, en rapport, dit le *Gaulois*, avec ce que M. de Bismark disait un jour au ministre des Etats-Unis, M. Washburne : « La guerre civile de Paris ne m'effraye ni pour l'Europe ni pour la France. Laissez faire la Commune, tous les révolutionnaires vont se donner rendez-vous là. Quand ils seront au complet, on fermera la souricière, et seront bien heureux ceux qui s'échapperont! »

On a emmené hier, dit *Paris-Journal*, deux individus pris dans deux ballons partis de Paris. L'aérostat, entraîné dans la direction de la Touraine, était tombé à 20 kilomètres de Versailles.

Le premier soin de nos généraux entrés dans Paris a été d'envoyer des renforts à la Banque.

D'après le *Français*, M. Thiers doit demander à la Chambre de constituer une commission chargée d'exercer à sa place le droit de grâce. Les bureaux ont nommé la grande commission militaire; presque tous les commissaires sont favorables au système de service obligatoire pour tous.

On prétend dit le *Français* que le 106^e bataillon occupait la place Vendôme et serait décidé à ne rendre cette position qu'à la garde nationale de l'ordre. Il laisse du reste s'accomplir les mouvements des troupes qui s'avancent par la rue St-Honoré pour tourner les Tuileries.

On va, dit le *Soir*, réorganiser la place de Belfort et son territoire, cette ville forte sera soumise à un régime exceptionnel, c'est-à-dire en état de siège permanent, dans ce sens que le gouvernement militaire dont elle va être dotée, nous assure-t-on, réunira sous sa main les pouvoirs civil et militaire. Un commissaire civil, remplissant les fonctions du sous-préfet actuel, sera placé sous les ordres du gouverneur militaire.

Les représentants des corps diplomatiques ont, dit le *Petit Moniteur*, porté au chef du pouvoir exécutif leurs félicitations sur l'entrée des troupes dans Paris.

Pour extrait : A Laytou.

Nous lisons dans les correspondances particulières du *Journal de Lot-et-Garonne* :

Versailles, 21 mai.

Je vous ai parlé d'un traité entre Napoléon III et la Prusse que M. de Bismark, à Francfort aurait montré à M. Jules Favre, pour triompher de ses dernières résistances. Je ne puis passer sous silence ce qui se dit au sujet de l'intervention de la Russie après la bataille de Sedan.

On raconte que M. Jules Favre, en prenant possession du ministère des affaires étrangères, le 4 septembre, eut connaissance d'une note de la Russie attestant son intention d'intervenir, comme fit la France après Sadowa. La Russie admettait que la France dût payer à la Prusse une indemnité pécuniaire, mais elle voulait obtenir l'intégrité de son territoire. On m'affirme que cette note existe; on me dit même qu'elle sera très-prochainement livrée à la publicité.

Cette note explique bien des faits; elle explique la joie qui éclata en Allemagne et dans les rangs de l'armée allemande après Sedan; on croyait que la paix était faite; elle explique le voyage de M. Thiers dans toutes les capitales de l'Europe, et la fameuse entrevue de M. Jules Favre avec M. de Bismark.

La Russie voulait intervenir, reconnaissante de la conduite de l'Empereur qui, après la prise de Sébastopol, fit la paix malgré l'Angleterre. M. Thiers se rendit à St-Petersbourg. Il fut reçu avec les plus grands honneurs; mais ces honneurs s'adressaient à l'homme politique, à l'homme privé, non à l'envoyé du gouvernement républicain. Il lui fut répondu que l'intervention de la Russie était proposée en faveur de la France impériale. Autre gouvernement, autre politique.

Le Czar ne pouvait intervenir en faveur d'un gouvernement composé d'hommes qui étaient les adversaires du principe monarchique, parmi lesquels se trouvaient M. E. Arago, le défenseur de Berezow-ki, MM. Gambetta et Floquet, qui l'avaient insulté personnellement lors de sa visite au palais de justice. M. Thiers ne put rien obtenir nulle part.

De son côté, M. Jules Favre, qui comptait sur l'intervention de la Russie, alla trouver M. de Bismark. Dans sa naïveté ou dans son orgueil, il crut qu'il réussirait, il ne rapporta qu'une humiliation; mais espérant toujours l'intervention étrangère, il lança une proclamation belliqueuse.

Que conclure de cela? Que la paix était faite si l'émeute du 4 septembre avait laissé debout le gouvernement, cela est évident; mais nous voulons déduire une autre moralité.

Quelques jours après le 4 septembre, il y eut à Paris une réunion de personnalités politiques parmi lesquels se trouvaient des journalistes anglais. L'un d'eux prit la parole et dit : Vous autres, Français, vous ne serez jamais des hommes pratiques. Les républicains voulaient renverser l'empire; il fallait lui laisser la responsabilité de la conclusion de la paix; vous n'avez pas d'armée, vous ne pouvez plus lutter, et vous perdez jusqu'à l'espérance d'une revanche prochaine; vous vous êtes trop pressés; vous pérez.

La leçon fut perdue; elle est comprise aujourd'hui. Quant à M. Jules Favre, il convient à présent de caractériser son rôle. Arrivé au pouvoir à la suite d'une émeute qui devint vite une révolution, on ne pouvait lui demander de restaurer l'empire pour faire la paix. Son âme était au-dessous d'un pareil effort et les moyens matériels lui eussent d'abord fait défaut. Mais quand il rendit compte à ses collègues et à la France de sa démarche auprès de M. de Bismark, il ne fit pas connaître la cause de cette

démarche, il ne parla pas des intentions de la Russie. Ce jour-là il accomplit l'acte le plus coupable de sa vie, il trompa la France. Il fallait dire la vérité à la France; c'est un crime d'avoir manqué à ce devoir.

La conduite de la Prusse et les journaux anglais

On écrit de Londres, 18 mai :

Le traité de paix conclu à Francfort, porte le cachet indélébile d'une imprudence inouïe. La Prusse et ses alliés perdent trop facilement le souvenir d'Iéna. Sans les pressions du premier empire, la confédération allemande ne serait point, aujourd'hui, arrivée au dernier degré d'une aveugle présomption. M. de Moltke, ivre d'un succès moins attribuable à ses plans stratégiques qu'à la vaniteuse imprévoyance des généraux du second empire, s'occupe déjà, paraît-il, de donner à son armée une organisation plus formidable. Des armes d'une grande précision sont fabriquées dans les arsenaux de l'Etat. Ces préparatifs d'une nouvelle mise en scène vont naturellement appeler l'attention de l'Europe. Celle-ci, menacée par les ambitions tudesques, sortira, bon gré, malgré, de la neutralité qui a causé les souffrances et les malheurs du présent. La France elle-même, toute blessée qu'elle est, reste debout; et, après des réformes administratives et sociales, elle se trouvera en mesure de mettre un frein aux entreprises de l'Allemagne. Les préliminaires signés depuis quelques mois ne suffiraient-ils pas au vainqueur? Pourquoi profiter de complications auxquelles les hommes d'Etat de la Prusse sont, sans doute, moins étrangers qu'ils voudraient le faire croire, pour prolonger l'occupation du territoire français? M. de Bismark s'établit juge et partie; il appréciera les événements et agira d'après son bon plaisir!

La presse anglaise stigmatise une telle outrecuidance. L'opinion publique redevient, de jour en jour, sympathique à la France malheureuse. Si notre gouvernement cède à des influences de famille, la nation n'abdique point quand elle doit et peut protester contre une infamie. Il est à remarquer que, tandis que nos fonds publics et les valeurs étrangères sont presque immobiles à la bourse de Londres, l'emprunt français, bien que soumis à quelques oscillations, montre toujours une tendance prononcée à la hausse. C'est un symptôme de bon augure, et notre monde financier fera tous ses efforts pour hâter le terme de l'occupation germanique.

On lit dans l'Univers :

« Sous le gouvernement de la Commune, la prostitution et l'ivrognerie ont prospéré comme deux fruits naturels de l'immonde révolution. Les choses en sont arrivées à ce point d'offenser même la pudeur des membres de la Commune qui viennent de prendre un arrêté contre les femmes publiques, les gardes nationaux ramassés en état d'ivresse, et les limonadiers et marchands de vin coupables d'accueillir les uns et les autres. »

« Les considérants que nous nous abstenons de reproduire, déclarent que la prostitution sur la voie publique et l'ivrognerie prennent des proportions si considérables, qu'il est temps de prendre des mesures énergiques pour réprimer un tel état de choses. »

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 22 mai.

M. Thiers, président du conseil, chef du pouvoir exécutif. Messieurs, dans une occasion aussi grande, vous seriez justement étonnés si nous ne venions pas nous entretenir avec vous des événements qui se sont accomplis ou qui s'accomplissent.

Jusqu'ici, toutes les fois que je vous apportais des nouvelles, j'étais réduit à vous dire que nous marchions vers le but. Et je vous disais vrai.

Aujourd'hui je puis vous dire beaucoup mieux : Le but est atteint! (Mouvement.) La cause de la justice, de l'ordre, de l'humanité, de la civilisation a triomphé, grâce à notre brave armée qui a fait son devoir. (Très-bien! très-bien! — Bravos et applaudissements.)

Jules Simon, ministre de l'instruction publique et des cultes. Grâce à vous aussi!

M. le chef du pouvoir exécutif, ... Général en chef, commandants de corps, généraux de division, officiers de tous grades, et soldats surtout,

tout le monde a fait son devoir pleinement. (Bravo! bravo!)

Vous me permettez de féliciter devant vous cette brave armée, qui bien qu'elle ait à faire un cruel sacrifice, celui de verser le sang, a fait ce sacrifice sans hésitation, en le payant de son généreux sang, sang vertueux, consacré à l'accomplissement des plus nobles devoirs. (Applaudissements répétés.)

Messieurs, vous savez à peu près comment les choses se sont passées.

Sous la protection de la puissante artillerie qui a été déployée, nous avons pu cheminer avec une rapidité peu ordinaire, soit devant le fort d'Issy, soit devant le fort de Vanves, soit contre la partie de l'enceinte qui était l'objet direct de nos attaques.

Et cependant, bien qu'on ait eu à faire une chose, — permettez-moi de le dire, c'est l'armée que je célèbre ici, — la chose la plus difficile, à savoir : de traverser à la sape un espace aussi vaste que celui du bois de Boulogne, cela a été fait en cinq jours. A dire vrai, nous ne comptions pas assez sur notre succès, car nous croyions que l'assaut ne pourrait être donné que dans trois ou quatre jours. Heureusement cette cruelle nécessité d'un assaut nous a été épargnée : le sang valeureux de nos soldats n'a pas coulé, ou du moins a coulé dans une proportion bien moindre que si nous avions eu un assaut à livrer.

Voici les faits dans leur simplicité et leur grandeur :

Hier, dans l'après-midi, le brave général Douay s'est aperçu que son artillerie avait fait plus de ravages qu'il ne l'avait d'abord supposé. Il s'est convaincu que sous ce feu terrible, la porte de Saint-Cloud, au Point-du-Jour, était devenue abordable.

Quelques officiers du génie, avec quatre compagnies, s'y sont précipités. Ils ont eu quelques efforts à faire, mais l'armée a suivi bientôt, et le corps du général Douay est entré tout entier. (Mouvement.)

Cette nuit, le général Ladmirault est entré aussi par les portes de Passy et d'Auteuil, et il s'est rendu sur la gauche à l'avenue de la Grande-Armée. Il a enlevé la barricade qui est en avant de l'Arc-de-Triomphe, et l'Arc-de-Triomphe, à bientôt été en notre pouvoir.

Au même moment, le général Vinoy, qui commande l'armée de réserve, est entré de son côté, il a donné la main au général de Cissey qui avait déjà fait une brèche praticable; il a ouvert la porte de Sèvres, et alors nos trois corps d'armée se sont trouvés en pleine ville de Paris.

A l'heure où je vous parle, d'après les dernières nouvelles, le deuxième corps que commande le général de Cissey est maître de tout le faubourg Saint-Germain, à peu près; sa gauche est aux Invalides et au Champ-de-Mars, et sa droite à la gare Montparnasse.

Le centre de l'armée, avec l'illustre maréchal qui est à sa tête, est dans les Champs-Élysées. Le général Clinchant a pris par le faubourg Saint-Honoré; il est arrivé à l'Opéra et il a tourné les positions principales des insurgés.

Telle était la situation il y a deux heures.

A la résistance que nous rencontrons, nous sommes fondés à croire que nous serons bientôt maîtres de tout Paris, et que, dans peu de temps, Paris sera rendu à son vrai souverain. La France. (Très-bien! très-bien! — Applaudissements.)

Messieurs, nous sommes d'honnêtes gens : c'est par les voies régulières que justice sera faite. (Très-bien! très-bien!) Les lois seules interviendront, mais elles seront exécutées dans toutes leurs rigueurs. (Vif assentiment.)

C'est avec les lois qu'il faut frapper les scélérats qui ont violé les propriétés, qui n'ont pas épargné la vie des hommes les plus respectables, en en faisant des otages, et en les menaçant sans cesse, qui ont renversés nos monuments, et qui ont fait ce qu'aucun peuple sauvage n'aurait fait, renversé les monuments de la gloire nationale.

Messieurs, l'expiation sera complète, mais ce sera, je le répète, l'expiation telle que d'honnêtes gens doivent l'infliger quand la justice l'exige, l'expiation au nom des lois et par les lois. (Nouveaux applaudissements et bravos prolongés.)

M. le chef du pouvoir exécutif, remontant à la tribune. Messieurs, je n'ai qu'un mot à ajouter.

Un de nos collègues, avec beaucoup de raison, me fait remarquer que je n'ai pas parlé des marins.

C'est, messieurs, qu'en parlant de l'armée française, je croyais les y avoir compris. (Oui! oui! — C'est évident!)

Je me hâte de dire qu'ils ont fait leur devoir admirablement, comme leurs frères de l'armée de terre. (Nouveaux bravos et applaudissements répétés.)

M. le ministre de l'instruction publique et des cultes. Au nom de M. le président du conseil, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Assemblée le projet de loi dont je vais avoir l'honneur de vous donner lecture.

Messieurs, l'insurrection qui finit menaçait tous nos monuments; elle en a renversé un qui rappelle des souvenirs héroïques. La France entière vous remerciera de le relever en lui restituant son caractère national. (Très-bien! très-bien!)

Un autre monument, élevé par la piété de nos concitoyens à la mémoire du roi Louis XVI, a été gravement endommagé. Nous vous proposons d'ordonner qu'il soit préparé sur le champ. (Vives mar-

ques d'approbation et applaudissements.)

Ainsi disparaîtront de nos rues les traces de cette guerre sauvage, en attendant que nous parvenions, à force de dévouement et de sacrifices, à en atténuer ou à en détruire les conséquences à jamais déplorable. (Bravo!)

PROJET DE LOI.

« Le président du conseil, chef du pouvoir exécutif de la République française, propose à l'Assemblée nationale le projet de loi suivant, qui lui sera présenté par le ministre de l'instruction publique et des cultes, et par le ministre des travaux publics, chargés d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion :

« Le président du conseil des ministres, chef du pouvoir exécutif de la République française,

« Le conseil des ministres entendu,

« Arrête :

« Article unique. — Le projet de loi dont le teneur suit sera présenté à l'Assemblée nationale par le ministre de l'instruction publique et des cultes et par le ministre des travaux publics, qui sont chargés d'en présenter les motifs et d'en soutenir la discussion :

PROJET DE LOI.

« Art. 1^{er}. — La colonne de la place Vendôme sera reconstruite.

« Art. 2. — Elle sera surmontée d'une statue représentant la France. (Très-bien! très-bien!)

« Art. 3. — Une inscription constatera la date de sa destruction et celle de son rétablissement.

« Art. 4. Le monument expiatoire, consacré à la mémoire de Louis XVI sera immédiatement réparé.

« Fait à Versailles, le 22 mai 1874. » (Bravos et applaudissement.)

M. Audren de Kerdrel. Nous demandons l'urgence. (Appuyé! appuyé!)

M. le président. Je consulte l'Assemblée sur l'urgence

(L'Assemblée, consultée, déclare l'urgence.)

M. Cochery. J'ai l'honneur de proposer à l'Assemblée la résolution suivante :

« L'Assemblée nationale déclare que les armées de terre et de mer, que le chef du pouvoir exécutif de la République française ont bien mérité de la patrie. » (Très-bien! très-bien! — Vif assentiment.)

Je crois qu'il n'y a pas besoin de développer cette proposition. (Non! non! — Aux voix! aux voix!)

M. le président. C'est une simple résolution.

M. Jules de Lasteyrie. Messieurs, je monte à la tribune seulement pour dire à l'Assemblée qu'il y a dans la proposition de M. Cochery une omission que ne nous pardonnerait pas M. le président du conseil : c'est celle du maréchal MacMahon. (Très-bien! très-bien!)

M. Cochery. Vous avez parfaitement raison.

M. le président. Je consulte l'Assemblée sur la résolution proposée par M. Cochery.

(La résolution est mise aux voix et adoptée.)

Plusieurs membres. Nous demandons qu'on constate l'unanimité du vote. (Oui! oui! Très-bien!)

M. le chef du pouvoir exécutif paraît à la tribune, et un grand silence se fait dans l'Assemblée.

M. le président. M. le chef du pouvoir exécutif a la parole.

M. Thiers, chef du pouvoir exécutif (avec une vive émotion et un profond attendrissement). Je n'ai qu'un mot à dire.

Je veux remercier l'Assemblée, lui témoigner ma profonde gratitude et lui déclarer qu'elle vient de m'accorder la plus grande récompense que j'aie reçue de ma vie. (Nouvelle salve d'applaudissements unanimes prolongés.)

(Un grand nombre de représentants entourent M. le chef du pouvoir exécutif et lui serrent la main avec effusion. M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique et des cultes, se précipite vers lui et l'embrasse.)

M. le président. Le procès-verbal constatera l'unanimité du vote et les applaudissements unanimes de l'Assemblée. (Très-bien! très-bien!)

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de MM. le duc de Broglie, Wallon, Vitet et autres membres, ayant pour objet le rétablissement du conseil supérieur de l'instruction publique sur les bases de la loi de 1850 et la remise en vigueur des garanties assurées par cette loi aux membres de l'enseignement secondaire et de l'enseignement primaire.

La commission conclut à la prise en considération.

M. Henri Brisson. Il n'entre pas dans mes habitudes de m'opposer à une prise en considération; mes amis et moi nous sommes toujours pour la libre discussion, mais il me semble difficile, le jour où, pour la première fois, cette proposition se présente devant l'Assemblée, de ne pas faire quelques observations.

Les auteurs de la proposition n'ont peut-être pas fait un choix bien heureux parmi les lois émanées de la majorité de l'Assemblée législative en proposant de ressusciter en son entier la loi de 1850 si célèbre sous le nom de loi Falloux. Peut-être en s'associant à la

proposition l'Assemblée aurait-elle trop l'air de prendre simplement la revanche de l'Assemblée législative contre l'Empire. Nous pensons qu'il y a une revanche à prendre contre l'Empire; mais ce ne doit pas être la revanche d'une majorité parlementaire; ce que nous voulons nous, c'est une revanche de la France, c'est-à-dire de l'esprit français; (Très-bien! à gauche.) or, l'esprit français, en matière d'enseignement, c'est l'esprit séculier, l'esprit laïque. (Réclamations à droite. — Approbation à gauche.)

Pagès Duport. Et vous dites cela au moment où l'on ferme toutes les églises de Paris!

M. de Champvallier. Le moment est vraiment bien choisi!

M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique. Il n'est pas question de discuter aujourd'hui sur la proposition; il s'agit de savoir si vous devez la renvoyer à une commission pour être ultérieurement discutée. Une proposition de cette importance ne peut pas être écartée par une fin de non-recevoir, une discussion aujourd'hui n'aboutirait donc à rien et serait prématurée.

M. le comte Benoist-d'Azy. Malgré les paroles que vient de prononcer M. le ministre, je crois nécessaire, après des observations qui offensent le sentiment le plus intime de la nation, qu'une protestation se fasse entendre. (Approbation à droite. — Bruit à gauche.)

Quand la discussion viendra, nous discuterons, et nous verrons si c'est à la science seulement qu'il faut appliquer cette éducation que, nous pères de famille, nous voulons surtout religieuse (Très-bien! très-bien!)

Les conclusions de la commission sont mises aux voix et adoptées.

M. Pagès Duport a été nommé par le cinquième bureau membre de la commission relative à la reconstruction de la colonne Vendôme et du Monument Expiatoire de Louis XVI.

En même temps, M. de Lamberterie était nommé par le sixième bureau membre de la commission ayant pour objet le rétablissement du conseil supérieur de l'instruction publique, sur les bases de la loi de 1850.

Nous recevons d'un de nos abonnés l'article suivant :

Elle est donc finie, elle touche du moins à son terme cette affreuse guerre civile! Les conditions d'une paix, déjà bien dure, tristement aggravées; l'ennemi, pour ainsi dire, fixé sur le sol pour des mois, des années encore; d'énormes dépenses ajoutées à celles dont le poids nous écrase; de nombreux et riches édifices anéantis; des monuments célèbres, orgueil de la nation, jetés par terre; le crédit arrêté, les affaires suspendues; des multitudes de personnes de tout sexe, de tout rang, de toute condition, gémissant dans les fers; des flots de sang répandus; des milliers de blessés et de morts! Voilà ses lamentables résultats!

Quels sont les coupables, les grands coupables, les vrais coupables? Faut-il les chercher parmi ces ouvriers qui ont construit les barricades, qui ont porté le sabre et le fusil, qui se sont précipités au combat, qui ont bravé la mort? Ah! sans doute ils ne sont pas innocents, — mais ils ne sont pas les plus coupables, ce n'est pas sur eux que doit peser surtout le poids d'une si terrible responsabilité?

Ne sont-ils donc pas les premiers, les principaux auteurs de ces désastres, de ces luttes si pleines de honte et de douleur, ces hommes appliqués depuis si longtemps à pervertir les esprits et les cœurs! Ces hommes dont la langue et la plume ont répandu partout les plus dangereuses doctrines. Ils ont étouffé l'idée de Dieu dans les esprits, et fait disparaître son amour du fond des âmes; ils ont multiplié les promesses impossibles et les perfides mensonges. Animal d'un jour sur cette terre, l'homme n'a pas d'autres jouissances à espérer, d'autres biens à chercher. Eh! quoi, tout finit avec cette vie de quelques jours, avec cette vie venue on ne sait d'où, — rien, plus rien au delà, — et ils auront la force, et ils n'essaieront pas au moins de s'assurer une part de ces jouissances, d'arriver, au moins pour un jour, à la possession de ce bonheur, le seul véritable et réel?... et ils se résigneraient pour eux, leurs femmes et leurs enfants à être perpétuellement éclaboussés par une richesse trop souvent de bien mince valeur? et ils végéteraient à jamais dans ces étroites mansardes, dans ces caves malsaines, dans ces usines enfu-

mées, dans ces ateliers où la vie se dépense si vite ?...

Non, non, si Dieu n'est pas la force et la seule loi, si la vie est tout, tout est aussi dans ses biens — tout moyen qui les procure est dès lors légitime.

On ne comprendra pas encore le danger de ces doctrines funestes, de ces théories délétères ; le crime de cet empoisonnement public des esprits et des cœurs ? — On s'étonnera de voir les convictions se traduire par les actes ! On ne verra pas quels sont les grands coupables ! les vrais responsables de ces ruines immenses ?...

Puissent-ils, enfin, ces malheureux ouvriers, victimes infortunées d'abominables complots, comprendre qu'on les trompe ! Puissent-ils se défier de ces enseignements détestables ! repousser à jamais ces monstres criminels qui leur promettent l'impossible et l'absurde, et pour satisfaire leurs passions les conduisent toujours à la ruine et à la mort. — Puissent-ils profiter de ces terribles leçons et chercher le bonheur par le seul chemin fait pour nous y conduire !...

Un de vos abonnés,

Chronique locale

Le Conseil de Préfecture, dans ses séances des 16 et 23 mai, a prononcé le rejet des protestations présentées contre les élections municipales des communes de Cahors, Larroques-Arcs, Bélaise, Gourdon, Pinsac et Viazac.

Le Conseil a annulé :
1° Les opérations du deuxième tour, dans les communes de Cadrieu, de Lebreil, de Crégoles ;

2° L'élection des sieurs Jouques, de la commune de Lauzès. — Sourdes et Lompech de la commune de Lentillac. — Darres, de Mercuès. — Linol, de Gourdon. — Bouzon, de la commune d'Issepts.

CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS.

Dans sa séance extraordinaire du 23 mai, le Conseil municipal a voté une somme de 3,000 francs pour la construction d'un aqueduc dans la rue Fénélon. Ce travail sera mis prochainement à l'adjudication.

Le secours de 4,000 fr. accordé par l'Etat aux ateliers de charité, a été divisé en deux parties égales qui seront affectées l'une, aux chemins vicinaux, l'autre, à différentes réparations dont les champs de foire ont besoin.

Le Conseil a voté 100 fr. pour la révision des contrôles de la garde nationale.

M. de Pradines, chevalier de la Légion d'honneur, est nommé inspecteur des télégraphes dans le département du Lot.

Les assises du Lot, pour le deuxième trimestre de l'année 1871, s'ouvriront à Cahors, le 29 du courant, sous la présidence de M. Garo, conseiller à la Cour d'Agen.

Il y a une seule affaire à juger dans cette session.

Il est très imprudent d'abandonner sa valise dans la voiture avant le départ. Lundi soir, un voyageur pour Gramat, au moment de monter en voiture, chercha vainement sa valise qu'il y avait déposée quelques instants avant. Plainte fut aussitôt portée au commissaire de police. Des recherches actives ont amené la découverte de la valise au fond d'une puits, vide d'effets d'habillement il est vrai, mais contenant encore dans une poche cachée, des valeurs pour une somme de 3,000 fr.

On est sur la trace des coupables.

Au marché du 20 mai à Cahors, le blé s'est vendu au prix moyen de 26 fr. l'hect. ; — le maïs 18 fr. 70 c.

L'Univers publie la prière suivante, qui lui est adressée de Rome. Le Saint-Père, dit-il, la recite tous les jours et l'a composée lui-même :

« O Marie, conçue sans péché, regardez la France, priez pour la France, sauvez la France. Plus elle est coupable, plus elle a besoin

« de votre intercession. Un mot à Jésus reposant dans vos bras, et la France est sauvée.

« O Jésus, obéissant à Marie, sauvez la France. »

D'une dépêche transmise par le général Le Flô au gouverneur civil de l'Algérie, il résulte que le gouvernement de l'Assemblée fait tous ses efforts pour arriver à remplacer les mobiles en ce moment en Afrique, et ayant droit à leur congé, par des troupes régulières. Chaque transport de l'Etat, chaque courrier privé, transportent, en effet, des troupes et munitions en Algérie et ramènent parmi nous un grand nombre de mobiles de nos départements.

Une bande de pickpockets a dû s'abattre sur Villeneuve, hier, jour de foire, dit le Progrès du 21.

Dans la matinée, et en quelques heures, plusieurs bourses furent enlevées, particulièrement aux femmes qui se hasardaient dans la foule.

Ces vols jetèrent un certain émoi dans le public, toujours disposé à l'exagération. Aussi chacun racontait son histoire de porte monnaie, de porte-feuille, de bourse et de gousset.

Ce qu'il y a de certain, c'est que quatre ou cinq vols ont été commis, et très-adroitement. Une des bourses enlevées contenait 600 fr., dit-on.

Gare aux pickpockets à la prochaine foire de Cahors.

Grand nombre de députés à l'Assemblée nationale, se sont réunis pour former une section libre d'agriculteurs chargés d'éclairer la Chambre sur les droits et les vœux de la culture française.

On lit dans l'Emancipation :
« Le gérant et l'imprimeur de l'Emancipation ont été appelés hier au parquet de Toulouse ; ils sont accusés d'excitation à la révolte à main armée contre le gouvernement de Versailles. »

On nous écrit de Bagnac :
Dans la nuit du 20 au 21 de ce mois, un incendie a éclaté au moulin de Bouleuch, commune de Bagnac.
Ce moulin, entièrement détruit, appartient au sieur Angelergues (François), meunier.
La perte est évaluée à 2,098 francs, meubles compris.
Cette propriété était assurée pour 1,000 fr. seulement, à la compagnie la Confiance.

LYCÉE DE CAHORS

Compositions du 24 au 29 Avril 1871.

- Mathématiques élémentaires.
- Version latine. — 1^{er} Guéguen ; 2^e Tulet.
- Philosophie.
- Dissertation franç. — 1^{er} Bastide ; 2^e Faurie.
- Mathématiques préparatoires.
- Mathématiques. — 1^{er} Constanty ; 2^e Mazelié.
- Rhétorique.
- Discours français. — 1^{er} Gilles ; 2^e Deloncle, A. Seconde.
- Thème latin. — 1^{er} Deloncle, F. ; 2^e Combarieu. Troisième.
- id. 1^{er} Largeau ; 2^e Depeyre. Quatrième.
- id. 1^{er} Rives ; 2^e Valmary. Cinquième.
- id. 1^{er} Muzat ; 2^e Calmels. Sixième.
- id. 1^{er} Deloncle, A. ; 2^e Cantarel. Septième.
- id. 1^{er} Lemaire ; 2^e Foissac. Huitième.
- Calcul. — 1^{er} Verdier ; 2^e Chambard.
- Classe préparatoire. — Première division.
- Calcul. — 1^{er} Verdy ; 2^e Bonnet. Deuxième division.
- Calcul. — 1^{er} Labie ; 2^e Déruelle. Troisième division.
- Calcul. — 1^{er} Castagné ; 2^e Gatorze. Enseignement secondaire spécial. Deuxième année.
- Français. — 1^{er} Peyrissac ; 2^e Andrieu. Première année.
- Français. — 1^{er} Brunelle ; 2^e Couture. Année préparatoire.
- Mathématiques. — 1^{er} Conty ; 2^e Alibert. Le Proviseur, RICHAUD.

Variétés

De la forme du Gouvernement

Pour choisir il faut connaître : le soin dans l'étude doit répondre à l'importance de l'objet. Il s'agit,

pour nous, du choix de la forme de notre gouvernement ; il faut donc savoir quelle forme peut nous offrir de plus sûres garanties d'ordre et de paix. Dans cette question d'une application immédiate et tout à fait pratique nous devons tenir grand compte de l'expérience, et surtout des expériences faites chez nous. Il en est des peuples, jusqu'à un certain point comme des individus : eux aussi, ont leur tempérament ; à ceux-ci comme à ceux-là on ne peut pas appliquer un seul et unique régime ; ce qui assure et fait prospérer la santé des uns, ruinerait irrémédiablement celle des autres. Nous devons nous occuper de la République et de la monarchie, en présence, tout-à-l'heure, chez nous. Une difficulté nous embarrasse, nous inquiète dès le début, nous voudrions paraître aussi impartial, aussi sincère que nous le sommes en réalité, et cependant, nous le sentons, notre exposé semblera, à quelques-uns, un plaidoyer en faveur de l'une, une critique de l'autre. — Pouvons-nous changer la nature des choses ; refaire l'histoire ? — Nous tâcherons d'être assez clairs, assez précis pour que chacun puisse se rendre compte de ce que nous dirons, l'apprécier, le contrôler de manière que tous puissent se convaincre, par eux-mêmes, que la vérité seule nous inspire et nous guide.

La Monarchie héréditaire

La monarchie héréditaire se recommande :

1° Par la clarté de la formule. — Chacun comprend que la monarchie héréditaire est une forme de gouvernement dans laquelle le souverain pouvoir est exercé par un seul, dans les limites de la constitution du pays, et transmis de père en fils par ordre de primogéniture, et, en France, à l'exclusion des femmes.

2° Par la stabilité du pouvoir. — La stabilité du pouvoir est comme le caractère distinctif de la monarchie héréditaire : tandis que la dynastie subsiste on peut dire, en quelque sorte, que le roi ne meurt pas.

3° Par la suite et la persévérance dans les vues politiques. — Elles se transmettent comme une part de patrimoine : les enfants en acceptent la continuation comme un devoir de piété filiale, un intérêt de famille. De là résulte, dans la conduite des affaires une constance et une fermeté qui multiplient les forces et font tirer le meilleur parti de toutes les ressources.

4° Par un plus grand respect, une plus grande affection de la part des peuples. — Ce qui dure, ce qui résiste à l'épreuve du temps a le privilège d'imposer le respect. On dirait que l'homme y aperçoit un reflet de l'éternité, ce propre caractère de la divinité, et dès-lors une garantie de vérité, de lien, de force et de grandeur. On respecte facilement ceux qu'on a toujours vus dans un rang supérieur ; de même les peuples s'attachent aux familles qu'elles ont pris l'habitude de regarder comme une garantie d'ordre et de paix, et dont l'existence, les malheurs et la prospérité se confondent avec l'existence, les malheurs, la gloire et la prospérité de la nation elle-même ;

5° Par un dévouement plus complet du souverain au bien de ses peuples. — Dans la monarchie héréditaire, le souverain doit regarder le bien de l'Etat, comme son propre bien, les intérêts des peuples comme ses intérêts personnels ; en réalité, la grandeur et la prospérité de la nation sont la grandeur et la prospérité de la dynastie, indissolublement liée à la nation. — Surtout en France, où ces intérêts se confondaient tellement, que les biens personnels du roi devenaient domaine de l'Etat, par le fait même de son élévation sur le trône ;

6° Par une plus grande confiance du souverain dans la fidélité des sujets, et des sujets dans les bonnes intentions du souverain. — Le roi héréditaire n'est pas seulement un homme, un individu qu'un vote a élevé, qu'un vote peut renverser et remplacer par un autre : il est un principe ; son renversement est le renversement de la constitution de l'Etat, dont il est comme la clef de voûte : Aussi les sujets ont le plus grand intérêt à son maintien, ils doivent, en quelque sorte, y tenir plus que le prince lui-même. De son côté, nous l'avons déjà dit, le prince est de tous le plus intéressé au bien de l'Etat : c'est proprement son bien, le bien de sa famille.

De cette confiance mutuelle, fondée sur une si étroite union des intérêts, résultent de précieux avantages. — Dans cette situation, un prince n'a pas besoin de multiplier les moyens et les précautions pour conserver la possession d'une autorité qui n'est pas contestée. Il ne faut pas ce luxe de police, ces forces nécessaires aux pouvoirs incertains et nouveaux. Ainsi disparaissent ces vexations, ces tracasseries, cette surveillance inquiète et minutieuse, plus onéreuse encore que les grosses dépenses qu'elles exigent. Comptant sur son droit et sur la fidélité de sujets dévoués et intéressés à l'être, le prince n'est pas tenté de tout affaiblir, de tout énerver autour de lui, et d'ériger en système cette corruption, cet étiolement des esprits et des cœurs dont nous n'avons pas besoin de demander des exemples aux siècles reculés. Bien plus, il est disposé à laisser le libre exercice de toutes les libertés honnêtes ; il voit dans cette reconnaissance, dans ce respect des droits de ses sujets, dans cette satisfaction donnée à leurs justes aspirations, une garantie de la reconnaissance et du respect de ses droits. Il ne craint pas qu'on soit fort ; il n'opprime pas, il ne néglige pas si on est faible. En vertu même de son principe, ce n'est pas le nombre et la force qu'il considère surtout. Le petit nombre et la faiblesse ne peuvent-ils pas avoir de leur côté la justice et le droit ?

7° Par une plus grande facilité, une plus grande solidarité des alliances. — Offrant plus de garanties de stabilité, en lui-même, ce gouvernement en offre aussi davantage dans ses engagements ; car les alliances sont d'autant plus faciles à nouer qu'elles offrent de plus grandes garanties de durée. — La similitude de principes, les unions de famille contribuent encore à augmenter cette facilité, cette solidarité des alliances.

8° Par ses analogies avec ce qui se passe dans la nature. — C'est le gouvernement du monde ; un

seul Dieu, toujours le même ; c'est le gouvernement de la famille : le père chef, aimant et aimé.

9. Par son antiquité et son universalité. — On trouve la monarchie héréditaire dès les temps les plus anciens ; on peut à peine, saisir la transition entre le patriarcat et la royauté. Elle fut, elle est toujours la forme, on peut dire ordinaire, du gouvernement des peuples, les autres furent et sont encore l'exception. — Si nous consultons l'Histoire, ce n'est pas sous cette forme de gouvernement que les peuples furent moins grands et moins heureux.

10. Par l'expérience de notre propre pays — la France est née avec la royauté ; elle a grandi avec elle ; ses rois héréditaires l'ont faite. Ce sont ses rois de la 3^e race, de cette race dont les héritiers subsistent encore, qui l'ont dotée de toutes ses colonies, qui par leurs mariages, leurs héritages, leurs conquêtes lui ont donné de magnifiques provinces ; à qui devons-nous la Franche-Comté, le Roussillon, la Bretagne, la Flandre, la Lorraine, l'Alsace ? — L'Algérie n'est-elle pas une conquête du dernier de ses rois ? N'est-ce pas sous leur gouvernement que la France était devenue cette Nation dont tous les peuples redoutaient la puissance, recherchaient l'alliance, enviaient la gloire et la prospérité ? N'était-ce pas eux qui avaient fait monter le Sang français sur les Trônes d'Espagne, de Naples et de Parme ? Et pendant les 15 dernières années de leur passage sur ce trône qui leur devait sa gloire, leur gouvernement essentiellement honnête, comme le proclament leurs adversaires eux-mêmes, n'avait-il pas, tout en tenant haut et ferme le drapeau du pays, trouvé le moyen de commencer à dégrever le sol, à payer les dettes de la révolution et de l'empire ? — La monarchie héréditaire a son côté faible, elle a ses inconvénients, ses périls ; — il n'est pas possible de trouver ici-bas la perfection absolue. — Mais les principaux dangers de ce régime ne découlent pas nécessairement de son principe, ne lui sont pas essentiels : ils sont des conséquences de l'imperfection de notre nature ; des accidents qu'on peut craindre, qui peuvent ne pas se produire, qui n'arrivent pas ordinairement, qui ne sont pas sans quelque remède.

Le principal inconvénient de ce régime est l'incapacité du prince appelé à la Couronne — incapacité à raison de l'âge ou de la faiblesse de l'esprit —

Le remède, est la régence. — l'exemple de l'Angleterre sous Georges III, celui de la Prusse sous le frère et prédécesseur de Guillaume, prouvent que le remède n'est pas sans efficacité ; — notre Histoire elle-même nous offre des régence qui ne furent pas sans grandeur et sans gloire. Le despotisme, les abus de pouvoir semblent plus à craindre sous ce régime que sous certains autres ; mais dans la monarchie héréditaire tous les droits ne sont pas nécessairement concentrés dans la main du Souverain et le pouvoir du prince n'y est pas sans contre-poids et sans tempérament. La monarchie héréditaire se concilie parfaitement, avec des droits et des libertés très-étendues. On serait étonné, aujourd'hui, des libertés que supportaient les antiques monarchies chrétiennes de l'Europe sans parler du frein que les princes trouvaient dans l'autorité de l'Eglise toujours prête à prendre en main la cause des petits et des faibles, et à rappeler aux princes qu'ils étaient aussi bien et plus encore que leurs sujets, obligés de respecter les lois de l'éternelle justice ; partout des constitutions fondées sur les mœurs, sur d'antiques usages, sur des forces réelles, et bien autrement puissantes que nos éphémères constitutions de papier, réglaient, limitaient le pouvoir des souverains. En France, nous avons les Etats généraux, les assemblées de provinces, d'états ; le clergé, la noblesse, les communes, les corporations savantes, les corporations de métiers avaient leurs droits et leur puissance. C'était un principe incontesté que tout impôt devait être consenti par les intéressés. — De nos jours l'Angleterre, avec la monarchie héréditaire, si universellement respectée, se croit-elle plus exposée aux abus de pouvoirs que tout autre pays ?

La fin au prochain numéro.

Dernières nouvelles

(Service spécial du Journal du Lot).

Versailles, 24 mai.

Les troupes du gouvernement de Versailles continuent leur marche victorieuse dans Paris. L'insurrection se trouve renfermée maintenant dans le quartier qui s'étend du Louvre jusqu'au faubourg St-Antoine, entre la Seine et les boulevards intérieurs. Les insurgés occupent encore les forts de Bicêtre, d'Ivry et de Montrouge l'action de ce dernier est entièrement nulle.

Dans la journée d'hier les batteries établies par les fédérés sur la terrasse des Tuileries pour défendre la place de la Concorde tiraient vigoureusement et rendaient les champs Elysées intenable pour nos troupes, mais dans la soirée leur tir devint très lent. A cinq heures, nous enlevâmes la formidable barricade de la rue St-Florentin.

Les insurgés se voyant perdus ont mis le feu avec du pétrole aux Tuileries, au Louvre, au Palais de la Légion d'honneur, au Conseil d'Etat et à plusieurs autres édifices qui brûlent en ce moment. Les Tuileries sont entièrement brûlées. L'atmosphère de Paris est imprégnée d'une forte odeur de pétrole. On vient de battre le rappel à Versailles pour réunir les pompiers et les envoyer à Paris.

On croit que les insurgés auraient l'intention de s'échapper de Paris du côté de Belleville par Pantin.

Le ministère de la guerre et l'Eglise Sainte Clotilde ont été pris hier soir aux insurgés après un combat assez vif. Il a fallu déloger les insurgés qui s'étaient installés dans les combles pour tirer sur nos soldats. Cette position qui était une des plus importantes de l'insurrection nous livre tout le faubourg St-Germain.

Nous apprenons que nos troupes se sont avancées sur leur gauche jusque derrière Belleville; sur le centre jusqu'au Louvre et aux Halles, sur la droite jusqu'à l'Observatoire. Il est probable que l'insurrection sera entièrement comprimée ce soir.

Les pertes des insurgés sont considérables; les nôtres sont peu importantes: c'est devant la gare Montparnasse qu'elles auraient été le plus sensibles.

Le nombre des insurgés faits prisonniers est énorme, il en arrive à chaque instant à Versailles. La plupart de ceux qui sont arrivés ce matin étaient sans uniforme. Ils avaient un extérieur repoussant. Plusieurs femmes étaient parmi eux; elles auraient été prises les armes à la main, car il y a Paris plusieurs bataillons de femmes, d'autres marchent dans les rangs des émeutiers et font le coup de feu comme les hommes.

Deux prussiens figuraient hier matin parmi les prisonniers arrivés à Versailles. On nous assure, dit le *Soir*, que plusieurs soldats allemands, fuyant Paris, où ils avaient déserté, auraient été pris à Saint-Denis par leurs compatriotes et immédiatement passés par les armes.

L'un des membres de la Commune, le citoyen Billioray a été pris après une vive résistance. Amené à l'Ecole militaire, hier, vers trois heures, il a été fusillé immédiatement.

Le général Dombrowski, qui avait été blessé avant-hier, du côté de Saint-Ouen, a été arrêté et emprisonné à Saint-Denis.

Un grand nombre de prisonniers sont dirigés sur Cherbourg.

Parmi les prisonniers amenés hier soir, se trouvaient Gaillard père, le célèbre président de la commission des barricades, et Chalain, membre de la Commune.

Le *Gaulois* donne les détails suivants sur la prise de Montmartre.

Le 1^{er} corps formant l'aile gauche, a enlevé les gares des marchandises du Nord et de Strasbourg, tandis que le général Clinchant gagnait le carrefour de Clichy et de St-Ouen, de façon à enserrer de ce côté la butte Montmartre. Le corps Douai marchait au centre gagnait le Château-d'Eau pour prendre la butte à revers. Pendant l'exécution de ces mouvements l'artillerie de siège du château de Bécon et les pièces de campagne placées entre Levallois et Clichy-la-Garenne n'ont pas cessé un instant de couvrir Montmartre de leurs feux. Vers dix heures, l'artillerie arrêta son feu et les trois corps d'armée attaquant la butte sur plusieurs points, l'enlevèrent avec une grande vigueur. Entre une heure et deux, nos troupes étaient maîtresses de cette formidable position.

Un combat d'artillerie des plus vifs dit *Paris-Journal* a eu lieu entre l'église St-Augustin et la Madeleine, sur le boulevard des Hallesherbes.

On lit dans le *Soir* :

Deux barricades l'une au boulevard de Clichy et l'autre à la chaussée du Maine gênaient fortement nos opérations. Hier, dans la matinée, après un court combat d'artillerie pendant lequel les insurgés ont fort peu répondu, nous nous sommes emparés de ces deux points.

Du côté de Vaugirard, nos troupes ont eu à soutenir divers engagements.

On lit dans le *Journal officiel* :

Dès les premiers pas de l'armée dans Paris et malgré la difficulté presque absolue des communications, un grand nombre de gardes nationaux sont venus joindre leurs efforts à ceux de nos soldats. Des détachements des 15^e et 16^e bataillons dépendant du 7^e arrondissement, ont pris part à l'action et se sont mis spontanément sous la direction du général commandant les opérations militaires. Ils ont attaqué deux barricades situées rue de Grenelle-Saint-Germain. Au nombre des blessés se trouve le commandant Durouchoux.

Le service des postes entre Paris et la province ne tardera pas à être organisé. Les employés attachés à l'administration centrale ont reçu l'ordre de se tenir prêts à retourner à Paris.

Depuis hier matin, l'honorable Henri Martin a repris possession de la mairie de Passy, où l'on a installé provisoirement le siège de la préfecture de la Seine.

Personne n'entre dans Paris sans un permis spécial et il est encore plus difficile d'en sortir que d'y entrer.

MM. Jules Favre et Poyer-Quertier partis avant-hier de Francfort, sont arrivés hier à Versailles.

D'après le *Paris-Journal* une très vive discussion s'est engagée hier dans les bureaux de l'Assemblée au sujet de la nomination, aujourd'hui certaine, de M. J. Ferry au poste de maire de Paris; on aurait aussi parlé contre la réorganisation de la garde nationale, mesure qui, paraît-il, aurait été décidée par M. Thiers. On arme déjà la garde nationale de Passy.

On prête à nos députés l'intention de faire leur entrée solennelle à Paris, en allant à Notre-Dame, dire les prières que la Chambre a dernièrement votées.

Dernières Dépêches

Versailles, le 25 mai à 7 h. 25 du matin.

Chef du pouvoir exécutif à Préfets.

Nous sommes maîtres de Paris, sauf une petite partie qui sera occupée ce matin.

Les Tuileries sont en cendres. Le Louvre est sauvé. La partie du ministère des Finances qui longe la rue de Rivoli a été incendiée.

Le palais du Quai d'Orsay dans lequel siègeait le Conseil d'Etat et la Cour des Comptes a été incendié également.

Tel est l'état dans lequel Paris nous est livré par les scélérats qui l'opprimaient et le déshonoraient. Ils nous ont laissé 12,000 prisonniers, et nous en aurons certainement 18 à 20,000. Le sol de Paris est jonché de leurs cadavres. Ce spectacle affreux servira de leçon, il faut l'espérer, aux insensés qui osaient se déclarer partisans de la Commune.

La justice, du reste, satisfait bientôt la conscience humaine indignée des actes monstrueux dont la France et le monde viennent d'être témoins.

L'armée a été admirable; nous sommes heureux, dans notre malheur, de pouvoir annoncer que, grâce à la sagesse de nos généraux, elle a essuyé très-peu de pertes.

Pour copie conforme :

Le préfet du Lot,
E. PUGNY.

Versailles, 25 mai, 10 h. 30 mat.

Ministre de l'Intérieur aux Préfets.

Rassurez les populations.

L'insurrection est vaincue: Elle ne tient plus que dans quelques derniers retranchements où elle est cernée. La population indignée acclame l'armée qui la délivre des oppresseurs et des incendiaires.

Le Louvre est sauvé, ainsi que la Banque et la Bibliothèque nationale, menacée par les flammes des Tuileries.

Les pompiers sont accourus des départements voisins au premier appel et donnent leur concours le plus dévoué.

Pour copie conforme :

Le préfet du Lot,
E. PUGNY.

Annonces

PRÉFECTURE DU LOT

CHEMIN DE FER

DE

CAHORS A LIBOS

AVIS.

Le Préfet du Lot donne avis que le plan parcellaire avec l'état indicatif des noms de propriétaires des terrains dont la cession est nécessaire pour la construction d'une station à établir sur l'embranchement du chemin de fer de Libos à Cahors, dans la commune de Soturac, sont soumis à l'enquête prescrite par l'article 5 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-un.

Ces plans, états et les autres pièces produites resteront déposés pendant huit jours, du trente mai au six juin mil huit cent soixante-onze inclusivement, à la mairie de ladite commune, afin que chacun puisse en prendre connaissance, pour fournir, s'il y a lieu, ses dires et observations, soit verbalement, soit par écrit.

Pendant le même délai, M. le maire de la commune recevra les déclarations qui lui seront faites concernant les élections de domicile prévues à l'article 15 de la loi sus-datée.

A Cahors, le vingt-quatre mai mil huit cent soixante-onze.

Le Préfet du Lot,

E. PUGNY.

L'illustre astronome italien Alexandre Dorna communique aux journaux la note suivante :

« Il y a dans la constellation de Paris une comète visible au télescope. Cette comète se posera en vue du soleil et de la terre le 13 juin. En ce jour, elle sera moins distante du soleil que de nous, mais après, au contraire, elle s'éloignera de nous pour se rapprocher du soleil. C'est à cela qu'il faudra attribuer la petite visuelle de cette comète, qui ne présentera pas ce superbe aspect dont certaines nous ont donné l'idée, notamment celle de Douai, qui s'est montrée en 1858, année durant laquelle on a observé huit autres comètes.

« Le soir du 23 avril, entre neuf heures et demie et dix heures et demie, j'ai observé cet astre au télescope avec le directeur de l'Observatoire. Le temps sidéral était 11 heures 11 minutes 42 secondes, l'ascension et la déclinaison apparentes de l'astre étaient respectivement : 3 h. 14 m. 26 s., plus 40° 37'. Cette comète apparaissait dans le champ du télescope comme une petite nébuleuse.

Pour tous les extraits et articles non signés A Layou

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

DE CAHORS A LIBOS.			
tabl. 1	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — Départ	6 h	12 h 25	5 h 40
Mercuès	6 18	12 47	5 56
Parnac	6 33	1 7	6 9
Luzech	6 43	1 20	6 1
Castelfranc	7 2	1 43	6 36
Puy-l'Evêque	7 17	2 1	6 49
Duravel	7 32	2 16	6 59
Fumel	7 54	2 42	7 19
Monsempron-Libos. — Arrivée.	8 1	2 49	7 26

Prix des places.			
de Cahors à :	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.
Libos	5.80	4.35	3.20
Puy-l'Evêque	3.70	2.75	2.05
Villeneuve-sur-Lot	8.65	6.45	4.75
Bordeaux	20.80	15.35	12.20
Agen	10.65	8. »	5.85
Montauban	11. »	8. »	6. »
Toulouse	16.70	12.30	9.15
Aurillac	29.30	21.45	15.50
Paris	73.70	55.53	40.55
Cett	41.35	30.75	22.70

DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA			
LIBOS.	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)		
	Départs.	8 h 45	9 h 26
AGEN.	Arr.	9 h 35	10 h 28
	Dép.	11 h 25	11 h 20
MONTAUBAN	Arr.	4 h 33	12 h 43
	Dép.	12 h 13	3 h 05
AGEN.	Arr.	1 h 36	5 h 11
	Dép.	2 »	6 10 »
LIBOS.	Arr.	3 »	7 36 »
	Départs pour Cahors (Voir tabl. 2)		

DE CAHORS A PARIS			
LIBOS.	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)		
	Départs.	8 h 9	3 h 3
PÉRIGUEUX.	Arr.	11 h 56	5 h 42
	Dép.	1 h 40	6 10
LIMOGES.	Arr.	4 h 31	8 21
	Dép.	4 55	8 30
ORLÉANS.	Arr.	mit 43	2 38
	Dép.	mit 55	2 16
PARIS	Arr.	3 h 50	4 39
	Dép.	1 h 40	7 45

MACHINE A VAPEUR



INEXPLOSIBLE

Livrée et montée à domicile. GARANTIE

H^{TE} MARINONI

67, RUE DE VAUGIRARD, 67

PARIS.

MASTIC

DE L'ARBORICULTEUR DE DULAC

Pour greffer à froid et cicatriser les plaies et blessures des arbres et arbustes.

S'applique à froid avec la pointe d'un couteau.

Une mention très honorable a été accordée à l'inventeur au Concours régional de Guéret, en 1869.

Prix de la boîte : 60 centimes.

Se trouve à la pharmacie Lacombe, à Cahors.

AU VRAI MACARONI ITALIEN.

L'ancienne maison Gambetta, rue du Lycée, à Cahors, a l'honneur d'aviser sa nombreuse clientèle, qu'elle s'est mise en rapport direct avec un de ses compatriotes, fabricant de Pâtes d'Italie, qui lui expédie de Gènes les Macaronis, Vermicelles, petites Pâtes de diverses façons, Riz, bien supérieurs à ceux qui se fabriquent en France. — Les goûter pour s'en convaincre. — Huile d'olive.

Assortiments de Vases à fleurs et à orangers de toutes dimensions. — Tuyaux en terre cuite pour lieux d'aisance et conduits d'eau. — Le tout à des prix modérés.

Une Compagnie d'assurances contre l'incendie, la grêle et la mortalité des bestiaux, demande un directeur pour le département du Lot. Traitement fixe et remises avantageuses.

S'adresser à M. LE BELLEC, rue Sainte-Catherine, 107, Bordeaux.

BAINS DU TIVOLI

MM^{elles} CHAMBARD, ont l'honneur de prévenir le public qu'elles ont succédé depuis le 1^{er} avril à M^{me} BONAFON pour l'établissement des Bains.

Confortable et proprement y sont assurés comme par le passé.

M^{les} CHAMBARD n'abandonnent point les dentelles.